

Comité exécutif

Projet de compte-rendu

Mercredi 6 juillet 2021

14h30-17h45 CET

Réunion Zoom en ligne

Mot de bienvenue du Président, Guus Pastoor

Adoption de l'ordre du jour et du compte-rendu de la réunion précédente (14/04/21): adoptés

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation de la réunion.

Point d'information sur les groupes de travail

- **Rapport de Sean O'Donoghue, président du groupe de travail 1**

Sean O'Donoghue (EAPO) rappelle que la dernière réunion du GT1 a eu lieu le 31 mai. Le groupe de travail a entamé d'importants travaux sur l'intégration d'aspects associés à la durabilité des produits de la mer dans le cadre des normes de commercialisation. Des échanges ont eu lieu le 31 mai et plusieurs membres ont pris des engagements forts. M. O'Donoghue encourage les membres à répondre au questionnaire envoyé par le Secrétariat. Les résultats du questionnaire serviront de base au projet d'avis qui sera examiné lors de la réunion de septembre.

M. O'Donoghue indique que le Secrétaire général et lui-même ont participé, en qualité d'observateurs, à la deuxième réunion du groupe d'experts du CSTEP sur le rapport annuel économique sur la flotte de pêche de l'UE, qui a eu lieu du 7 au 11 juin. Les recommandations rédigées précédemment par le MAC ont été examinées lors de la réunion du CSTEP et accueillies positivement. Il est satisfait des travaux du groupe d'experts du CSTEP en relation à la prévision immédiate analysant les effets du Brexit et de la pandémie du Covid-19.

M. O'Donoghue souligne qu'au mois de septembre, le GT1 examinera les projets de recommandations que le Focus group conjoint MAC/CCEOS/CC Mer du nord sur le tourteau est sensé soumettre.

Bruno Guillaumie (AEPM) rappelle que le CSTEP a publié son rapport 2020 sur le secteur de l'aquaculture, et il est déçu que le GT1 ne l'ait pas encore examiné. Toutefois, M. Guillaumie se réjouit de voir que le rapport fait partie des futures activités prévues du GT1.



Frangiscos Nikolian (DG MARE) explique que le document de travail des services de la Commission sur la révision du cadre des normes de commercialisation sera terminé à la fin du mois de septembre. Par conséquent, le timing de l'avis du MAC n'est pas idéal, mais les services de la Commission tiendront compte des recommandations. Le rapport annuel économique sur la flotte de pêche de l'UE sera approuvé lors de la plénière du CSTEP en juillet. Le rapport devrait donc être disponible en juillet ou en août.

Sean O'Donoghue (EAPO) reconnaît qu'il n'est pas aisé de synchroniser les travaux, en ajoutant qu'il sera déjà assez difficile d'adopter l'avis en septembre. L'avis doit tenir compte des différents points de vue présents au sein du MAC. M. O'Donoghue explique que, vu la date d'approbation du rapport annuel économique sur la flotte de pêche de l'UE, il invitera le président du groupe d'experts du CSTEP à présenter le rapport lors de la réunion du GT1 de septembre.

- **Rapport de Pierre Commère, président du groupe de travail 2**

Le président du groupe de travail 2 n'a pas pu être présent au début de la réunion. Le Secrétaire général se charge de présenter le rapport à sa place.

Le Secrétaire général rappelle que, lors de la dernière réunion, le GT2 a parlé des évolutions du commerce international. Les principaux sujets commerciaux étaient la renégociation de l'accord EEE, la dérogation aux règles d'origine accordée au Cap-Vert et le litige commercial entre l'UE et les États-Unis. La DG MARE et son consultant externe ont fait un point sur le processus d'évaluation actuel des Accords de partenariat de pêche durable. Un expert de l'EUMOFA est venu présenter une étude sur l'impact des importations de produits de la mer sur la petite pêche côtière de l'UE.

Le Secrétaire général rappelle également que le GT2 a examiné le projet d'avis sur les pavillons de complaisance. Le GT2 est parvenu à un accord sur le texte. Il a été proposé d'adopter l'avis conjointement avec le CCPL (LDAC). Le GT en charge de cette question au sein du CCPL examine actuellement le projet de texte. Le feedback des membres du CCPL permettra de définir la marche à suivre, qui pourrait impliquer de procéder à l'approbation par le Comité exécutif ou à un examen supplémentaire par les membres des GT concernés.

Le Secrétaire général rappelle également que, lors de la réunion, le Président du Focus Group initial sur le commerce a fait un point sur les travaux dudit Focus Group. Une réunion informelle a ensuite eu lieu entre les membres du FG et la DG MARE afin d'examiner une éventuelle collaboration. La DG MARE a fait part de son intérêt à élaborer conjointement une étude, mais elle vérifie en interne la disponibilité des données. Une réponse de la DG MARE est attendue dans les prochaines semaines.



- **Rapport de Benoît Thomassen, président du groupe de travail 3**

Benoît Thomassen (FEAP) rappelle que le GT3 s'est réuni le 26 mai. Les allégations volontaires de durabilité faisaient partie des sujets à l'ordre du jour. Le groupe de travail a finalisé le projet d'avis en mai. Suite à son adoption par le Comité exécutif, la Commission a envoyé une réponse en juin. Le groupe de travail a également travaillé sur le projet d'avis portant sur les produits de la mer d'imitation d'origine végétale. Le projet d'avis a été soumis au Comité exécutif pour examen. Le GT3 travaille actuellement sur la question des bienfaits des produits de la mer en termes de santé et d'environnement. Le Secrétariat a envoyé un questionnaire sur le sujet, dont l'échéance est le 15 juillet. M. Thomassen souligne que, depuis novembre, 45% des avis du MAC ont été élaborés par le GT3 et remercie ses membres pour leur engagement.

Le Président reconnaît la hausse de production du MAC, en soulignant le travail essentiel que réalisent les GT. M. Pastoor remercie les présidents des GT pour leur travail.

Programme de travail de l'année 5 (2020-2021)

- **Point d'information sur les priorités par Pedro Reis Santos, Secrétaire général**

Le Secrétaire général présente la mise en œuvre du programme de travail, en se concentrant sur les priorités et les éléments livrables. Au total, le MAC a adopté 20 avis.

Le Président ajoute qu'il ne fait aucun doute que l'augmentation de la production du MAC est un succès. En raison des avancées législatives, il est parfois nécessaire d'accélérer les démarches. Le processus de rédaction étant assez complexe, il n'est pas toujours facile de l'adapter.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) exprime sa satisfaction, au nom de la Commission, par rapport à l'augmentation des activités du MAC. Les avis sont appréciés. Cela démontre que le MAC a élaboré de bonnes méthodes de travail. Il y a encore des défis, comme l'amélioration du timing entre les recommandations et les initiatives de la Commission. C'est particulièrement difficile dans le contexte de la stratégie De la ferme à la table, étant donné que de nombreuses initiatives concernent le secteur des produits de la mer. M. Frangiscos remercie le MAC pour les recommandations précédentes.

Le Président souligne que, dans le contexte de la pandémie du Covid-19, il a fallu basculer vers les réunions en ligne, ce qui pourra être utile à l'avenir pour organiser des réunions *ad hoc* ou s'adapter à des modifications de calendrier.

Bruno Guillaumie (EMPA) félicite le MAC pour son travail, mais exprime sa préoccupation quant à la faible représentation des sujets liés à l'aquaculture. De nombreuses initiatives de la Commission se concentrent exclusivement sur la pêche. Le nombre de membres représentant le secteur de l'aquaculture est insuffisant au sein du MAC, ce qui a des répercussions sur la participation au



processus de rédaction des avis. Par conséquent, le MAC devrait réfléchir à l'équilibre entre les intérêts de la pêche et ceux de l'aquaculture.

Le Président souligne que les sujets plus spécifiques à l'aquaculture sont traités par le CCA, alors que le MAC ne traite que les sujets en lien avec le marché. Le MAC ne doit pas faire de différence en fonction de l'origine du produit. Il n'y a pas de distinction volontaire entre les produits de la pêche et de l'aquaculture. De nombreuses initiatives de la Commission se concentrent sur les produits de la pêche, mais bon nombre de ces initiatives sont aussi génériques. Les représentants de l'aquaculture doivent contribuer, s'il s'agit de sujets en lien avec les questions de marché importants pour le MAC. Les Secrétariats des CC doivent s'efforcer d'éviter les répétitions, sans pour autant laisser de côté certaines initiatives. Les nouvelles orientations stratégiques pour une aquaculture européenne plus durable et compétitive, par exemple, ont un impact sur l'approvisionnement du marché.

Le Secrétaire général remercie M. Nikolian pour le feedback positif et la coopération permanente. Le Secrétaire général explique qu'il est parfois difficile de suivre les calendriers des initiatives de la stratégie De la ferme à la table et la période de réponse aux consultations publiques de la Commission est assez courte. Le MAC s'est efforcé de suivre au mieux les différentes initiatives et il faudra en faire de même au cours de l'année 6, ce qui sera également un défi.

En ce qui concerne le commentaire de M. Guillaumie, le Secrétaire général précise que des efforts sont faits pour intégrer les commentaires de tous les membres participants et travailler sur la base du consensus. Les projets d'ordre du jour sont envoyés à l'avance afin que les membres puissent effectuer des commentaires. S'il manque certains sujets qui sont importants pour le secteur de l'aquaculture, les membres peuvent toujours en informer le Secrétariat afin de les insérer, dans la mesure du possible. Les membres du Comité exécutif peuvent également proposer des amendements au programme de travail proposé. Le Secrétaire général souligne qu'en vertu de l'accord relatif à l'octroi des sièges au sein du Comité exécutif, certains sièges sont prévus pour les producteurs aquacoles. En outre, le président du GT3 est un représentant du secteur de l'aquaculture.

- **Point d'information sur les comptes, par Panos Manias, Directeur financier**

Cliquer [ici](#) pour accéder à la présentation.

Le Directeur financier explique que le troisième trimestre de l'année opérationnelle vient de se terminer. Il y a plusieurs différences entre le budget et les frais de fonctionnement réels. Le budget de l'année 5 avait été défini dans l'hypothèse que les réunions auraient lieu en présentiel. Les lignes budgétaires A, D et F, qui correspondent aux coûts fixes, sont restées inchangées. Par contre, les lignes B, C et E ont varié en fonction de l'utilisation.

Les lignes A et D ont été utilisées à hauteur de 75%, ce qui correspond à la fin du 3ème trimestre. La majorité des dépenses de la catégorie budgétaire F ont lieu à la fin de l'année. Il n'y a eu aucune



dépenses aux lignes budgétaires B et C, étant donné qu'aucune réunion présentielle n'a eu lieu. Les coûts de l'interprétation et de la traduction ont augmenté considérablement, car les réunions en ligne sont programmées et se déroulent sur plusieurs jours, alors que dans le passé plusieurs réunions présentielles avaient lieu le même jour. Les revenus des membres restent stables, bien qu'il y ait une diminution des contributions financières des États membres.

Le Directeur financier soumet une proposition d'amendement budgétaire. En tenant compte du fait qu'aucune réunion présentielle n'est prévue avant la fin du mois de septembre, les dépenses prévues dans le budget sont transférées des lignes B et C vers les lignes D, E et F. Ces changements permettront de couvrir l'augmentation des coûts d'interprétation et de traduction, l'embauche d'un consultant pour une évaluation externe de la performance du MAC et la modernisation du site internet du MAC.

Le Comité exécutif accepte les amendements budgétaires proposés.

Programme de travail de l'année 6 (2021-2022)

- **Présentation des priorités et des éléments livrables par Pedro Reis Santos, Secrétaire général**

Le Secrétaire général présente la proposition de Programme de travail de l'année 6 (1er octobre 2021-30 septembre 2022), en se concentrant sur les priorités et les éléments livrables.

- Révision du règlement sur le contrôle de la pêche: Vu que le Conseil a récemment adopté sa position, les négociations inter-institutionnelles devraient commencer d'ici peu. Le but est de produire un avis, une fois qu'il y aura des résultats tangibles.
- Le système informatique CATCH: Le système deviendra obligatoire à partir du moment où le règlement sur le contrôle de la pêche sera doté d'une base juridique. Le but est de produire un avis, une fois que la base juridique aura été adoptée.
- FEAMPA: Les États membres préparent actuellement leurs programmes nationaux. Le but est que le MAC puisse suivre les priorités et soumettre des recommandations.
- Stratégie De la ferme à la table: Le MAC a déjà travaillé sur plusieurs initiatives au cours de l'année 5. Le but est de continuer à suivre ces initiatives, et de produire des avis sur les nouvelles.
- Commerce: Le MAC maintient des échanges constants sur l'évolution du commerce international. Le but est que le MAC puisse contribuer aux consultations publiques et soumettre des recommandations *ad hoc* en cas d'avancée importante.
- Normes de commercialisation: La proposition législative de la Commission est attendue pour début 2022. Le but est d'adopter un avis sur la proposition.
- Pêche INN et gouvernance mondiale: Le MAC a toujours suivi cette problématique, notamment avec des présentations de la DG MARE sur le système de cartons de couleurs et de différents membres sur d'autres sujets. Le but est de continuer à suivre les avancées et d'adopter des avis *ad hoc*.



- EUMOFA: La DG MARE pourrait présenter le programme de travail d'EUMOFA, afin que le MAC puisse soumettre des suggestions sur d'éventuelles études supplémentaires à réaliser ou s'il est nécessaire de hiérarchiser les études prévues.
- Les APPD: La DG MARE procède actuellement à l'évaluation des APPD. Le but est d'assurer le suivi du rapport d'évaluation et du document de travail des services de la Commission.
- Information des consommateurs sur les denrées alimentaires: Le MAC a adopté une avis sur la récente Feuille de route de la Commission. Le but est d'assurer le suivi des travaux.
- Traçabilité: Le CC-Mer du Nord a fait part de son souhait d'organiser un webinaire sur les nouveaux outils technologiques permettant d'améliorer la traçabilité sur la chaîne d'approvisionnement, comme blockchain. Le sujet relève principalement des compétences du MAC, mais il serait possible de co-organiser l'évènement. Le but serait d'en apprendre davantage sur les nouvelles technologies et de voir comment les différents opérateurs pourraient les utiliser. Il pourrait ensuite y avoir un avis sur une éventuelle action législative ou le soutien public.
- Obligation de débarquement: Chaque année, la DG MARE publie un rapport sur la mise en œuvre de l'obligation de débarquement et demande des informations aux CC.
- CSTEP: Le but est de maintenir la coopération, y compris par le biais de la présentation des rapports économiques sur le secteur européen de la transformation de poisson, le secteur européen de l'aquaculture et la flotte de pêche européenne. En outre, participer aux réunions pertinentes en tant qu'observateurs actifs.
- Règles sanitaires et d'hygiène: Le GT3 a traité ce sujet de façon régulière. Lorsque les membres identifient des problèmes, il est possible de rédiger des avis *ad hoc*.
- Justification des allégations écologiques: La DG ENV travaille actuellement sur une proposition, qui pourrait inclure des exigences applicables aux Analyses du cycle de vie. Le MAC a déjà adopté un avis sur la question. L'unité MARE A4 a encouragé le MAC à poursuivre ses travaux sur ce sujet. Cela aura un impact significatif sur d'autres initiatives qui utilisent l'ACV pour évaluer l'impact environnemental des produits de la mer.
- Renforcer les connaissances des consommateurs pour une transition écologique: La DG JUST vient de lancer une initiative qui définira des exigences minimales applicables aux logos et aux labels de durabilité. L'unité MARE A4 encourage le MAC à suivre cette problématique.
- Autres travaux: La Commission européenne, les États membres et les membres ont la possibilité de faire des demandes *ad hoc*.

Le calendrier des réunions reste inchangé: des réunions sont prévues en septembre, en mars, en mai et en septembre.

Bruno Guillaumie (EMPA) souligne que dans le cadre de la stratégie De la ferme à la table, la Commission européenne a publié les nouvelles orientations stratégiques pour une aquaculture européenne plus durable et compétitive. Le programme de travail devrait tenir compte du fait que la structure du marché de l'UE va changer et que le nombre de produits aquacoles disponibles va



augmenter. Il est donc nécessaire de commencer à réfléchir aux répercussions sur le marché, notamment si le nombre de produits aquacoles est multiplié par deux. Le MAC a besoin de plus de représentants du secteur de l'aquaculture, pour disposer de suffisamment de ressources humaines et pouvoir suivre les évolutions dans le secteur de l'aquaculture.

Sean O'Donoghue (EAPO) souligne que la traçabilité fait partie du champ de compétences du MAC, par conséquent il ne comprend pas l'implication des CC régionaux de pêche. M. O'Donoghue n'est pas certain que l'organisation d'un webinaire soit la priorité du MAC. Le MAC a déjà eu d'intenses discussions sur la révision du règlement sur le contrôle de la pêche. A titre informatif, il pourrait être utile pour les membres d'en apprendre plus sur blockchain, mais les opérateurs concernés travaillent déjà sur la question. La traçabilité est très importante pour le MAC, mais il serait préférable de ne pas s'engager à organiser un webinaire aussi spécifique. En ce qui concerne l'intervention de M. Guillaumie, il souligne que de nombreux sujets sont généraux et s'appliquent aussi bien aux produits de la pêche qu'à ceux de l'aquaculture.

Le Secrétaire général explique qu'il a indiqué au Secrétariat du CC-Mer du Nord que la traçabilité faisait partie du champ de compétences du MAC, et qu'il ne serait pas approprié d'échanger sans que des représentants des producteurs, transformateurs, négociants et détaillants de produits aquacoles soient présents. Vu l'intérêt exprimé par le CC-Mer du Nord sur la question, la solution la plus adaptée trouvée par le Secrétariat était de travailler ensemble. Néanmoins, si les membres ne sont pas intéressés, le Secrétariat ne participera pas à l'organisation de cet événement.

Concernant l'intervention de M. Guillaumie, le Secrétaire général reconnaît que des efforts doivent être faits afin d'améliorer la représentation des associations aquacoles au sein du MAC. Le Secrétaire général rappelle que les membres peuvent se mettre d'accord pour produire un avis sur les orientations stratégiques relatives à l'aquaculture ou choisir d'inclure une référence aux orientations dans le programme de travail.

Le Président estime que le problème n'est pas nécessairement le nombre d'associations présentes au sein du MAC, mais plutôt d'ordre du jour. La stratégie De la ferme à la table a de nombreuses répercussions sur l'approvisionnement du marché. Il faudrait inclure la vision pour l'aquaculture dans cette rubrique, afin de tenir compte des activités de promotion de l'aquaculture réalisées par les institutions européennes dans le but d'augmenter l'approvisionnement. En ce qui concerne l'élaboration d'un avis, le MAC pourra décider ultérieurement s'il souhaite adopter son propre avis ou un avis conjoint avec le Conseil consultatif pour l'aquaculture.

Christine Absil (Good Fish Foundation) explique que la question de la traçabilité est importante pour le MAC est qu'elle mériterait d'être mentionnée dans le programme de travail. Mme. Absil soutient l'organisation d'un webinaire informatif, notamment pour évaluer les éventuelles avancées politiques. Mais Mme. Absil n'est pas d'accord avec l'organisation d'un événement conjoint avec le CC-Mer du Nord. Le MAC devrait avancer à son propre rythme, plutôt que de s'engager dans des



initiatives lancées par d'autres Conseils consultatifs. Lorsque c'est pertinent, le MAC pourra aider d'autres Conseils consultatifs dans leurs travaux.

Le Secrétaire général indique que l'idée était de collaborer avec le CC-Mer du Nord. Le CCEOS a également fait part de son intérêt. Une réunion sera organisée dans le courant des prochaines semaines entre les trois secrétariats. Le Secrétaire général souligne qu'il est important d'éviter les répétitions d'événements. Toutefois, les membres pourraient choisir de ne pas co-organiser l'évènement avec le CC-Mer du Nord et de travailler sur la question ultérieurement.

Le Président se demande si le webinaire apporterait une valeur ajoutée au programme de travail. Le MAC s'est déjà engagé à réaliser d'importants travaux. Le MAC et ses membres disposent de ressources limitées. La traçabilité fait toujours partie des travaux du MAC, étant donné qu'elle fait partie des échanges sur la pêche INN, sur le règlement de contrôle de la pêche et l'information des consommateurs. En termes de résultats, l'évènement devrait aussi présenter une valeur ajoutée pour la Commission européenne. Les progrès technologiques comme blockchain sont déjà abordés dans d'autres contextes.

Els Bedert (EuroCommerce) est d'accord avec le Président, et souligne que d'autres outils existent pour ceux qui souhaitent en apprendre davantage sur blockchain et d'autres technologies.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) souligne que les négociations inter-institutionnelles sur la révision du règlement de contrôle de la pêche commenceront après la pause estivale.

Sean O'Donoghue (EAPO) reconnaît que la traçabilité a toujours fait partie des travaux du MAC. Le programme de travail devrait par conséquent mentionner que le MAC abordera la traçabilité dans le contexte du contrôle des pêches sans mentionner blockchain ou d'autres technologies. Il est important de définir les résultats attendus de l'évènement.

Pierre Commère (AIPCE) souligne que la question de la traçabilité est assez vaste. Il est important de définir des termes de référence précis pour l'évènement. La question porte plutôt sur la transmission des données sur la chaîne d'approvisionnement.

Le Président reconnaît que la rubrique 9 sur la traçabilité mériterait d'être amendée. Le Comité exécutif devrait attendre que la réunion entre les 3 secrétariats ait lieu, afin de mieux saisir l'idée. Si le MAC s'engage à co-organiser l'évènement, il faudra formuler le programme de travail de façon plus précise. Autrement, il faudrait ajouter une formulation qui soulignerait le travail du MAC sur la question de la traçabilité en lien avec d'autres sujets. Le Président suggère d'utiliser une procédure écrite pour décider. En ce qui concerne les orientations stratégiques relatives à l'aquaculture, le Président est d'accord pour inclure une référence en lien avec la Stratégie De la ferme à la table. Par la suite, le MAC pourrait envisager de collaborer avec le CCA.



- **Présentation de l'avant-projet de budget par Panos Manias, Directeur financier**

Le Directeur financier encourage les membres à envoyer leurs engagements signés de paiement des cotisations, car c'est une exigence pour recevoir des fonds de la Commission européenne. Le Directeur financier procède à la présentation de l'avant-projet de budget pour l'année 6. Les coûts des catégories A, D et F sont des coûts fixes, qui restent inchangés année après année. Les catégories B et C varient en fonction du nombre de réunions, ainsi que la ligne budgétaire E, qui concerne l'interprétation et la traduction. Le budget est défini dans l'hypothèse que les réunions se feront en format présentiel à Bruxelles. Le budget prévoit quatre blocs de réunions, quatre réunions de Focus groups et un atelier.

Le Comité exécutif approuve la proposition de budget pour l'année 6.

Évaluation externe de la performance

- **Amendement budgétaire**
- **Prochaines étapes**

Le Secrétaire général rappelle que le CCPL (LDAC) a réalisé une évaluation externe de sa performance. La DG MARE étudie actuellement le fonctionnement des Conseils consultatifs et suggère que les Conseils consultatifs réalisent régulièrement des évaluations externes de performance. Lors de la réunion du 14 avril, le Comité exécutif est convenu que le MAC devrait réaliser une évaluation externe de sa performance, en suivant une procédure semblable à celle suivie par le CCPL. Comme évoqué précédemment, une demande d'amendement budgétaire de 12.000€ a été faite pour couvrir l'évaluation. D'après les règles en vigueur, cet appel d'offre est considéré comme étant « de très faible valeur » : par conséquent, l'offre d'un seul consultant est suffisante. Le Secrétariat a contacté M. Benoît Guérin (BG Sea Consulting), le consultant externe qui a collaboré avec le CCPL. M. Guérin a déjà travaillé pour les Secrétariats de plusieurs Conseils consultatifs, dans des ONG, le secteur de la pêche et l'expertise-conseil.

Le Secrétaire général souligne que ce point a été mis à l'ordre du jour dans le but de permettre aux membres de se mettre d'accord sur le montant et de donner un premier avis. Des termes de référence seront rédigés ultérieurement, pour que le contrat soit signé en septembre au cours de l'année 5. Cette évaluation se déroulera sous forme d'entretiens qui auront lieu entre septembre et décembre 2021, suivis d'un rapport préliminaire en décembre 2021, tout en participant à plusieurs réunions, pour un rapport final prévu en janvier 2022.

Benoît Guérin (BG Sea Consulting) passe en revue son expérience professionnelle en tant que Secrétaire exécutif du CC-Sud entre 2007 et 2013, au cours de laquelle une évaluation des performances a été réalisée. En 2018 et 2019, il s'est chargé de l'évaluation des performances du CCPL. Il a également été membre du MEDAC. M. Guérin explique que ce sera aux membres de définir



le contenu de l'évaluation. L'évaluation donnera un aperçu du fonctionnement du MAC, en examinant notamment les travaux de l'Assemblée générale, du Comité exécutif et des groupes de travail, la participation des membres, le processus de prise de décision, la qualité des recommandations, ainsi que la relation avec les services de la Commission. Le consultant analysera le travail du Secrétariat et de l'équipe de gestion, ainsi que la collaboration entre les membres, avec d'autres Conseils consultatifs et d'autres organismes extérieurs. L'évaluation identifiera des pratiques externes. Cela pourrait également permettre d'évaluer l'impact du Brexit sur les travaux du MAC. Le rapport contiendra un ensemble de recommandations sur la qualité du travail. Les outils utilisés seront les documents du MAC, la participation lors des réunions et des entretiens ciblés avec les membres du MAC. Le MAC doit définir ses priorités dans les termes de référence.

Jean-Marie Robert (Les Pêcheurs de Bretagne) approuve le choix de M. Guérin, vu son expérience professionnelle au sein des Conseils consultatifs, d'ONG internationales et en tant que pêcheur. Il faudrait centrer l'évaluation sur la participation des parties prenantes au sein du MAC et la contribution au processus de prise de décision de l'UE. Vu le temps nécessaire pour traiter chaque sujet, entre le projet d'avis, son adoption, et la réponse de la Commission européenne, M. Robert suggère de prévoir une période d'évaluation plus longue. Il aimerait savoir quel avait été la durée de l'évaluation du CCPL.

Sean O'Donoghue (EAPO) reconnaît l'expertise de M. Guérin. M. O'Donoghue estime qu'il est important de définir un processus clair et des éléments livrables précis. Le MAC doit définir les termes de référence qui seront utilisés pour établir le contrat. Le projet de termes de référence doit être préparé afin que le contrat puisse préciser les éléments livrables et un calendrier. Il suggère d'envoyer les termes de référence par procédure écrite afin que le Comité exécutif puisse les approuver.

Bruno Guillaumie (EMPA) aimerait savoir si M. Guérin a de l'expérience dans les secteurs de l'aquaculture et de la transformation. Cette évaluation devra tenir compte des différents segments de marché, y compris l'aquaculture, la pêche, la transformation et le détail.

Le Président souligne que l'évaluation portera sur le fonctionnement du Conseil consultatif. Le Comité exécutif doit examiner les termes de référence.

Benoît Guérin (BG Sea Consulting) reconnaît qu'il convient de préciser le calendrier. Vu les dates de réunions du MAC, il pourrait être intéressant de prolonger l'évaluation, afin d'organiser un plus grand nombre d'échanges avec le Comité exécutif. En réponse à M. Guillaumie, M. Guérin explique que son expérience dans les secteurs de l'aquaculture et de la transformation est limitée, mais qu'il analyserait le fonctionnement et les procédures, pas le contenu des avis exprimés. Il s'agit d'un exercice d'évaluation qui n'exige pas d'expertise technique dans les différents secteurs.



Le Président propose que le Secrétariat prépare un avant-projet de termes de référence, en consultation avec l'Équipe de gestion, afin que le Comité exécutif puisse les approuver par procédure écrite. Si M. Guérin accepte les termes de référence, il sera alors possible de signer le contrat.

Coordination entre Conseils consultatifs

- **Préparation de la position en vue de la réunion du 15 juillet 2021**

Le Secrétaire général rappelle que la DG MARE organise une réunion inter-CC le 15 juillet. Le MAC sera représenté par les vice-présidents et le Secrétariat. Le premier point à l'ordre du jour porte sur les questions financières, les questions financières d'ordre général et le basculement vers un financement par sommes forfaitaires. Le Secrétariat salue cette transition vers des sommes forfaitaires, car elle simplifie les démarches administratives. La Commission fera une présentation sur le fonctionnement des Conseils consultatifs, et notamment sur le projet d'acte délégué portant modification du règlement délégué (UE) N° 2015/42. Le Secrétaire général explique qu'au moment de la réunion, il n'avait pas encore été possible de faire des commentaires car l'avant-projet n'avait pas été envoyé. La DG MARE présentera également la Communication annuelle 2020. Le compte-rendu de la réunion inter-CC sera envoyé aux membres.

Sean O'Donoghue (EAPO) se demande si les questions relatives au marché des produits de la mer seront traitées par le Comité spécialisé de la pêche ou par un autre Comité issu de l'Accord de commerce et de coopération entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, en ajoutant qu'il serait utile que la DG MARE donne plus d'explications sur ce point lors de la réunion inter-CC. M. O'Donoghue souligne l'importance de la coopération entre les Conseils consultatifs et le Comité spécialisé de la pêche.

Le Secrétaire général rappelle que, le 30 avril 2021, le MAC avait signé le courrier rédigé par plusieurs CC demandant plus d'informations sur le Comité spécialisé de la pêche et soulignant l'importance de la participation des parties prenantes, y compris des Conseils consultatifs. Dans son avis sur le Brexit, le MAC a également demandé plus d'informations sur le Comité. Dans sa réponse, la Commission indiquait que l'UE et le Royaume-Uni continuaient à étudier la composition des délégations et la participation des parties prenantes.

Pim Visser (VisNed) souligne l'importance de la collaboration avec les homologues britanniques au sein du Comité spécialisé de la pêche. M. Visser estime qu'il est indispensable de rappeler l'importance des Conseils consultatifs, qui sont d'importantes plateformes de participation des parties prenantes.



Participation des observateurs

- **Accord sur les directives concernant la participation aux réunions du MAC**

Le Secrétaire général rappelle que l'élaboration des lignes directrices était une action de la réunion précédente. L'avant-projet a été envoyé avant la réunion. D'après ce qui est défini dans les règles de la Politique commune de la pêche, certains observateurs actifs ne nécessitent pas d'invitation pour pouvoir participer aux réunions. Toujours d'après la PCP, certains observateurs actifs doivent par contre être invités: les scientifiques qualifiés et les parties prenantes originaires de pays tiers. Le Secrétariat propose d'inclure la mention « d' autres individus disposant de connaissances spécifiques ou un intérêt pour l'un des points à l'ordre du jour » qui seraient des observateurs actifs nécessitant une invitation. Dans l'avant-projet, la majorité des membres peuvent s'opposer à la participation d'un observateur nécessitant une invitation.

Le Président est satisfait de voir que les règles de la Politique commune de la pêche ont été respectées et qu'elles permettent de disposer de critères clairs.

Bruno Guillaumie (EMPA) souligne que, dans le cadre des règles de la PCP, les réunions des Conseils consultatifs sont publiques, ce qui signifie que les observateurs passifs doivent être acceptés.

Le Président précise que l'avant-projet couvrait la question de l'accès public aux réunions de l'Assemblée générale et du Comité exécutif, mais ne contenait aucune référence sur les groupes de travail.

Le Secrétaire général explique que, concernant les observateurs passifs, l'avant-projet respecte les règles de la PCP, ce qui signifie que les réunions de l'Assemblée générale sont ouvertes au public et que les réunions du Comité exécutif sont également ouvertes au public, à moins qu'il n'en soit exceptionnellement décidé autrement par la majorité des membres du Comité exécutif. La PCP ne dispose pas de règles spécifiques pour les groupes de travail, mais il serait toutefois possible de les insérer dans le projet de texte.

Sean O'Donoghue (EAPO) demande plus d'informations sur l'inclusion de « scientifiques qualifiés » dans la catégorie d'observateurs actifs nécessitant une invitation, vu la distinction qui est faite aux alinéas (i) et (k) de l'article 2 de l'annexe III du règlement relatif à la PCP.

Le Secrétaire général explique que le projet de texte reflète les exigences de l'annexe III du règlement relatif à la PCP, qui stipule que « tout autre scientifique qualifié peut également être invité ».

Sean O'Donoghue (EAPO) est contre l'idée d'un accès public aux réunions des groupe de travail.



Le Président, en ce qui concerne l'accès au public, souligne que les réunions des Focus Groups et des groupes de travail sont d'une nature différente de celle des réunions de l'Assemblée générale et du Comité exécutif.

Bruno Guillaumie (EMPA), dans la partie du projet de texte portant sur les observateurs actifs nécessitant une invitation, suggère que la référence ne porte pas uniquement sur « l'intérêt dans la gestion de la pêche ».

Sean O'Donoghue (EAPO) explique que, dans la pratique, les représentants du secteur des produits de la mer et d'autres groupes d'intérêt issus de pays tiers devraient uniquement être invités comme observateurs actifs aux réunions des groupes de travail, mais pas à celles de l'Assemblée générale ni du Comité exécutif.

Le Président propose de renvoyer le projet de lignes directrices afin d'inclure tous ces commentaires.

Site internet

- **Accord sur les directives relatives à la publication des documents**

Le Secrétaire général explique que l'Équipe de gestion a suggéré de rédiger des directives précises sur la publication de documents sur le site internet. Les avis du MAC et les réponses officielles de la Commission et des États membres doivent être mis à la disposition du public. Les avant-projets de document seront envoyés aux membres par email et publiés dans l'onglet réservé aux membres. En termes de correspondance, les courriers officiels de la Commission et des États membres doivent être mis à disposition du public. La correspondance avec d'autres entités compétentes devrait être mise à disposition du public dans une sous-section différente. La sélection des entités compétentes s'inspire des règles de la PCP sur les observateurs actifs. La correspondance avec d'autres entités, comme des associations privées, pourrait être envoyée aux membres par email. Le Secrétaire général passe en revue l'avant-projet de directives.

Bruno Guillaumie (EMPA) souligne qu'il manque les règles linguistiques, alors que les documents devraient être disponibles dans les 21 langues officielles de l'UE.

Le Secrétaire général rappelle que les langues de travail du MAC sont l'anglais, le français et l'espagnol. Les comptes-rendus des réunions sont traduits dans les trois langues de travail. Sans même traduire tous les documents dans les trois langues de travail, les coûts d'interprétation et de traduction représentent déjà une partie importante du budget. La traduction des documents dans les langues officielles exigerait une augmentation considérable des ressources financières.

Le Président estime que le MAC devrait maintenir le choix des trois langues de travail. Des langues de travail supplémentaires auraient de lourdes répercussions budgétaires.



Le Comité exécutif accepte le projet de directives sur la publication des documents sur le site internet.

- **Amendement budgétaire**
- **Prochaines étapes**

Le Président explique que la sous-utilisation des fonds due à l'organisation de réunions virtuelles pourrait être l'occasion d'actualiser le site internet.

Le Secrétaire général explique que le but est de moderniser le site internet d'ici la fin du mois de septembre. Les membres ont indiqué qu'ils souhaitaient disposer d'une section réservée aux membres. Le Secrétariat vient de commencer les démarches et est ouvert à toute suggestion des membres.

Le Comité exécutif accepte de procéder à la modernisation du site internet.

AACP

- **Rapport du Conseil consultatif (15 avril 2021) par Daniel Voces, représentant du MAC**

Daniel Voces (Europêche) explique qu'une réunion avec le Conseil consultatif de l'AACP a eu lieu le 15 avril 2021. Lors de cette réunion, M. Voces a présenté les avis du MAC sur la pandémie du Covid-19, les APPD, l'obligation de débarquement, les activités de pêche INN du secteur ghanéen de la pêche industrielle au chalut, l'amélioration de l'alignement avec les programmes de contrôle des importations des principaux marchés. Le représentant du MAC a également fait mention des travaux sur les pavillons de complaisance en cours. Le Secrétariat a envoyé les conclusions officielles de la réunion du Conseil consultatif avant la réunion.

Points divers

- **Date de la prochaine réunion**

Le Président propose d'organiser la prochaine Assemblée générale en ligne le 16 septembre. En fonction des règles sanitaires en vigueur, il sera possible d'envisager une réunion en présentielle à Bruxelles ultérieurement.



Résumé des points d'action

- Programme de travail de l'année 6 (2021-2022)
 - o Le Secrétariat intégrera les amendements proposés
 - o Projet de programme de travail à renvoyer pour approbation par procédure écrite
- Évaluation externe de la performance
 - o Le Secrétariat préparera un projet de termes de référence, qui sera envoyé pour approbation par procédure écrite
- Coordination entre Conseils consultatifs
 - o Lors de la réunion du 15 juillet, les représentants demanderont des informations supplémentaires sur le Comité spécialisé de la pêche, notamment sur les questions en lien avec la couverture du marché
- Participation des observateurs
 - o Le Secrétariat intégrera les amendements proposés
 - o Projet de directives à renvoyer pour approbation par procédure écrite
- Site internet
 - o Le Secrétariat se chargera d'actualiser le site internet
 - o Les membres enverront des suggestions par email



Liste des participants

Représentant	Organisation
Antonia Leroy	WWF
Benoît Guérin	BG Sea Consulting
Benoît Thomassen	FEAP
Bruno Guillaumie	EMPA
Catherine Pons	FEAP
Christine Absil	Good Fish Foundation
Daniel Voces	Europêche
Daniel Weber	European Fishmeal
Els Bedert	EuroCommerce
Frangiscos Nikolian	Commission européenne
Georg Werner	Fondation pour la justice environnementale
Gerd Heinen	Commission européenne
Guus Pastoor (Président)	AIPCE-CEP
Javier Ojeda	FEAP
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne
Jennifer Reeves	MSC
Katarina Sipic	AIPCE-CEP
Panos Manias	Conseil consultatif pour les marchés (MAC)
Pedro Reis Santos	Conseil consultatif pour les marchés (MAC)
Pierre Commère	AIPCE
Pim Visser	VisNed
Quentin Marchais	ClientEarth
Rebeca Díez	Conxemar
Roberto Carlos Alonso	ANFACO-CECOPESCA
Rosalie Tukker	Europêche



Représentant	Organisation
Sean O'Donoghue	AEOP
Stavroula Kremmydiotou	Conseil consultatif pour les marchés (MAC)
Vanya Vulperhorst	Oceana
Yannis Pelekanakis	FEAP

PROF DRAFT

